

2TCB

SARL au capital de 420 000 €

2 La petite Rajolière

85640 MOUCHAMPS

**Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la société 2TCB, société à
responsabilité limitée en société par actions
simplifiée.**

2TCB

SARL au capital de 420 000 €

2 La Petite Rajolière

85640 MOUCHAMPS

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 2TCB, société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 3 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 font apparaître :

- des capitaux propres pour 831 169 euros pour un capital social de 420 000 euros après prise en compte d'un résultat net de 185 398 euros ;
- Un chiffre d'affaires pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 de 354 000 € contre 351 000 € pour la période précédente ;
- un niveau de trésorerie active de 403 163 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

- à nous assurer de l'absence d'évènements pouvant avoir un impact négatif sur les capitaux propres à la date de signature de nos rapports à partir de notre lettre d'affirmation.

L'analyse du bilan appelle de notre part les observations suivantes :

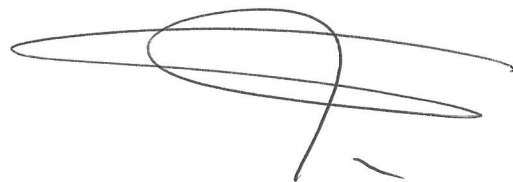
- La valeur de l'actif au 31 décembre 2024 s'établit à 1 238 490 euros et comprend le solde de trésorerie à la clôture pour 403 163 euros, un total d'actif immobilisé net de 441 562 euros composé de matériel de transport et de bureau pour 4 242 euros, des titres de participations pour 560 200 euros, des créances de participations pour 232 472 euros, des soldes clients pour 28 800 euros et des autres créances pour 7 611 euros.
- Le passif se compose essentiellement de capitaux propres à hauteur de 831 169 euros, aucun emprunt bancaire, des dettes rattachées à des participations et compte courant d'associé pour 353 506 euros, des dettes fournisseurs pour 7 567 euros et de dettes fiscales et sociales pour 46 248 euros.

Les documents juridiques qui nous ont été présentés ne prévoient aucun avantage particulier.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à NANTES, le 4 décembre 2025

**Le Commissaire aux comptes
EXCO AVEC**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small dash.

Représenté par Monsieur David LUCAS